

# Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques

## DFASP2

*(5<sup>e</sup> année des études de pharmacie)*



***Parcours d'orientation professionnelle :***  
***Pharmacie hospitalière, Biologie médicale, Recherche (PHBMR)***

**Année universitaire 2020-2021**

***4, avenue de l'Observatoire – 75270 Paris Cedex 06***

***[scolarite.456@pharmacie.parisdescartes.fr](mailto:scolarite.456@pharmacie.parisdescartes.fr)***

***Référents pédagogiques : Didier Borderie, Clotilde Rousseau***

***[didier.borderie@parisdescartes.fr](mailto:didier.borderie@parisdescartes.fr) ; [clotilde.rousseau@parisdescartes.fr](mailto:clotilde.rousseau@parisdescartes.fr)***

## Synoptique de l'enseignement du DFASP2

L'enseignement de DFASP2 (5<sup>e</sup> année hospitalo-universitaire des études de pharmacie) est constitué de deux parties :

- le stage hospitalier, d'une durée de 6 mois à temps plein du 1<sup>er</sup> mars au 27 août (30 ECTS), incluant l'UE Prise de fonctions hospitalières (4 ECTS),
- l'enseignement spécifique du POP PHBMR (30 ECTS).

En complément, et de façon obligatoire, l'étudiant satisfera à la préparation à l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU – niveau 2).

Avec la mise en place du service sanitaire, l'étudiant devra obligatoirement suivre les enseignements et l'action sur le terrain dont les modalités sont précisées dans un document spécifique.

Le DFASP2 est décomposé en deux semestres (S1 et S2), comprenant chacun des Unités d'Enseignement (UE). Chaque UE est organisée en Cours Magistraux (CM), Enseignements Dirigés (ED) et Travaux Pratiques (TP), dont les volumes horaires en heures (h) et, pour les TP, nombre de séances (Nb) sont indiqués ci-dessous.

### UE Prise de fonctions hospitalières

	CM (h)	ED (h)	TP (h)	TP (Nb)	Total (h)	ECTS
<b>UE TC2 : Prise de fonctions hospitalières</b>	24				24	4
<b>Total</b>	24				24	4

### Semestre 1

	CM (h)	ED (h)	TP (h)	TP (Nb)	Total (h)	ECTS
<b>UE H3 : Préparation à l'internat (3)</b>		84			84	12
<b>Total</b>	30	84			84	12

### Semestre 2

	CM (h)	ED (h)	TP (h)	TP (Nb)	Total (h)	ECTS
<b>UELC/UMR/UE H4</b>						3x6
<b>Total</b>						18

### Stage hospitalier

	CM (h)	ED (h)	TP (h)	TP (Nb)	Total (h)	ECTS
<b>UE Stage hospitalo-universitaire</b>						26
<b>Total</b>						26

*L'UE Stage fait l'objet d'un contrôle de connaissances/compétences et d'une note unique (Cf. paragraphe de description du stage hospitalier).*

## Conditions de validation du DFASP2

### **UE obligatoires et UE librement choisies**

Le second semestre comporte une UE obligatoire, l'UE H4 (projet de recherche librement choisis par l'étudiant) et deux UELC, UMR (chacun valant 6 ECTS). Le projet de recherche se fera obligatoirement en milieu hospitalier.

La validation du DFASP2 impose l'acquisition, sans compensation entre elles, de :

- l'UE TC2
- l'UE H3
- l'UE Stage hospitalo-universitaire

Et l'obtention de 18 ECTS par validation de l'UE H4 et de 2 UELC/UMR.

Des UE de Parcours d'Initiation à la Recherche (PIR), c'est-à-dire appartenant à des masters ou acceptées comme prérequis d'entrée en M2 (UMR) peuvent, par équivalence, être choisies comme UELC et ainsi fournir les 6 ECTS nécessaires pour la validation d'un semestre. **Il est rappelé que le choix de telles UMR doit répondre à une volonté de formation particulière, impliquant l'engagement dans un PIR aboutissant à un M2 à finalité professionnelle ou à finalité de recherche.** Dans ce cadre, l'étudiant est invité à prendre contact avec le responsable du master pour valider son parcours d'enseignement en fonction de son projet professionnel.

Le choix des UELC/UMR pour l'année est organisé au début du premier semestre. Il est réalisé sur la base de quatre vœux de l'étudiant, recueillis par la scolarité : ces vœux sont classés par ordre de préférence à partir d'une liste d'UELC/UMR. Si dans ces quatre vœux aucun ne concerne une UELC/UMR à effectif non limité, un 5<sup>ème</sup> vœu obligatoire à capacité non limitée doit être transmis. La scolarité retourne à l'étudiant les UELC auxquelles il a été finalement inscrit, en fonction de la capacité d'accueil et, pour les UMR, de l'avis du responsable du master (lors du recueil des vœux, il est demandé à l'étudiant une lettre de motivation, transmise au responsable du master). Dans tous les cas, la scolarité proposera l'inscription de l'étudiant à une UELC/UMR, à hauteur de 6 ECTS, sur la base des vœux émis par l'étudiant. Sur demande expresse et justifiée, un étudiant pourra demander à valider plus de 6 ECTS par semestre, dans la limite des possibilités et en précisant son choix validant le semestre. Après publication par la scolarité, le choix est définitif : l'étudiant ne peut pas suivre les enseignements d'une UELC à laquelle il n'est pas inscrit, et ne sera pas autorisé à se présenter à l'examen.

### Enseignements/parcours à effectifs limités d'étudiants

Certains enseignements (UE, UELC, UMR) ou parcours de formation ne peuvent accepter qu'un nombre limité d'étudiants, en raisons de contraintes pédagogiques ou logistiques. Les modalités d'affectation des étudiants dans ces enseignements/parcours sont décrites dans l'annexe en fin de livret (annexe 1).

### Epreuves et coefficients

Chaque UE est notée sur 20. La note d'une UE est composée d'une à trois parties distinctes, selon la nature des enseignements et contrôles de connaissances appliqués pour l'UE : note d'épreuve théorique (examen final), note de travaux pratiques, note de contrôle continu.

- La note de CC est obtenue en effectuant la moyenne de chaque CC, chacun ayant un coefficient 1. L'étudiant est tenu d'assister à la (aux) séance(s) d'ED de son groupe pour participer au contrôle continu. En cas d'absence, il ne pourra pas participer au CC avec un autre groupe. Sauf indication contraire, il n'y a pas de session de rattrapage de CC.

Les notes de CC et de TP obtenues de la première session sont reportées pour la session de rattrapage.

La note moyenne M d'une UE est donnée par :  $M = b \cdot CC + c \cdot \text{Examen final}$

Les coefficients **a**, **b** et **c** sont les suivants pour chacune des UE :

	CC = b	Examen final = c	Durée de l'examen final
UE TC2	0	1	Ecrit : 1 h
UE Stage	1		
UE H3	0	1	Concours de l'internat
UEH4	0	1	Soutenance orale du projet de recherche-

### Organisation des deux sessions pour les épreuves théoriques

#### 1<sup>re</sup> session

Lorsque l'examen final est écrit, sauf indication contraire présente dans le descriptif de l'UE, l'épreuve peut être sous forme rédactionnelle et/ou de QCM et/ou de QROC. Pour une UE donnée, sa durée est adaptée au volume de l'enseignement magistral (CM) selon le barème suivant :

CM < 15 h	→	durée de l'épreuve : 1 h
CM : 15-24 h	→	durée de l'épreuve : 1 h 30
CM : 25-34 h	→	durée de l'épreuve : 2 h
CM : 35-50 h	→	durée de l'épreuve : 2 h 30
CM > 50 h	→	durée de l'épreuve : 3 h

Ce barème ne s'applique pas lorsque le contrôle continu constitue au moins 50% de la note finale d'une UE ou UELC. Dans le cas d'un contrôle continu supérieur ou égal à 50% de la note finale, la durée de l'épreuve de l'examen final ne pourra pas excéder 50% de la durée obtenue par ce barème, sans toutefois être inférieure à 1 heure.

Les modalités de déroulement du contrôle continu sont précisées en début de chaque UE.

### Session de rattrapage

Par UE, la session de rattrapage théorique est soit une épreuve écrite soit une épreuve orale. Les modalités (écrit ou oral) de l'épreuve de chacune des UE sont annoncées lors de l'affichage des résultats de la 1<sup>re</sup> session.

*S'il s'agit d'une épreuve écrite*, celle-ci est d'une durée identique à la première session.

*S'il s'agit d'une épreuve orale*, celle-ci est constituée de 15 minutes de préparation et de 15 minutes d'interrogation, sauf indication contraire présente dans le descriptif de l'UE. En fin d'examen oral, l'étudiant pourra être informé, lors d'un échange rapide avec l'enseignant, du niveau de connaissances/compétences qu'il aura exprimé lors de l'examen.

### Note éliminatoire

Une note moyenne M inférieure à 8/20 à une UE avec TP est éliminatoire.

Une note moyenne M inférieure à 7/20 à une UE sans TP est éliminatoire.

En conséquence, un étudiant ayant une moyenne inférieure à 8/20 dans une UE avec TP ou à 7/20 dans une UE sans TP après la session de rattrapage redouble obligatoirement.

### Validation d'une UE, compensation inter UE, validation d'un semestre

La validation d'une UE est déclarée si la note moyenne de cette UE est au moins égale à 10/20. Toute UE validée est définitivement validée pour le cursus des études.

Un semestre (30 ECTS) est validé si l'étudiant choisit une UELC ou UMR, et lorsque la moyenne de chacune des UE/UELC ou UE/UMR (30 ECTS), affectée chacune d'un coefficient correspondant à son nombre d'ECTS, est au moins égale à 10/20, sans note éliminatoire à une UE. Pour des UE/UELC ou UE/UMR dont les notes moyennes sont comprises entre 8/20 et 10/20, il est possible de les obtenir par compensation semestrielle, en tenant compte des coefficients donnés par les ECTS pour chaque UE/UELC et UE/UMR, sur un nombre illimité d'UE. Il n'y a pas de compensation entre les deux semestres.

Si les résultats d'une UMR ne sont pas disponibles au moment de la délibération du jury de semestre, celui-ci délibèrera sur le bloc des UE obligatoires, et le résultat final du semestre sera délibéré et communiqué lorsque la (les) note(s) d'UMR de l'année en cours sera (seront) disponible(s).

La note d'une UMR dans le cadre d'un PIR doit être au moins égale à 10/20.

### Modalités de rattrapage des UE dont la note est inférieure à 10/20

Les étudiants ayant une (ou plusieurs) notes éliminatoires (< 8/20 pour les UE avec TP, < 7/20 pour les UE sans TP) et une moyenne semestrielle supérieure à 10/20 ne repassent que les UE à note éliminatoire.

Les étudiants ayant une (ou plusieurs) notes éliminatoires et une moyenne semestrielle inférieure à 10/20 repassent toutes les UE à note inférieure à 10/20.

Les étudiants n'ayant pas de note éliminatoire mais une moyenne semestrielle inférieure à 10/20 repassent toutes les UE à note inférieure à 10/20.

La note d'une UE passée à la session de rattrapage remplace la note obtenue lors de la première session. Un étudiant absent à la session de rattrapage d'une UE qu'il doit repasser (*cf. supra*) se voit attribuer la note 00/20.

### Validation de l'année

Le passage dans l'année supérieure est acté lors de la validation du premier semestre (30 ECTS) et du second semestre (30 ECTS). La validation du DFASP2 entraîne la validation du diplôme de DFASP.

### Conservation de notes en cas de redoublement

Toute note d'une UE entière supérieure ou égale à 10 est définitivement acquise. Les UE qui auraient pu être obtenues par compensation mais de note <10/20 ne sont pas acquises en cas de redoublement. Les notes de TP supérieures ou égales à 10 sont définitivement acquises. Les notes de CC ne sont pas conservées l'année suivante en cas de redoublement.

Lorsqu'un semestre n'est pas validé, seules les UE de note  $\geq 10/20$  sont définitivement validées ; les UE dont la note est <10/20 doivent être repassées.

### Mentions

Une mention par année est décernée en fonction de la moyenne des notes obtenues par l'étudiant :

mention très bien :  $moyenne \geq 16/20$

mention bien :  $14/20 \leq moyenne < 16/20$

mention assez bien :  $12/20 \leq moyenne < 14/20$

mention passable :  $10/20 \leq moyenne < 12/20$

## Dérogations

À titre tout à fait exceptionnel, le doyen peut, après avis conforme du président du jury, autoriser un étudiant qui a été obligé d'interrompre sa scolarité pour raison de force majeure, à conserver pour l'année universitaire suivante tout ou partie d'UE.

## Absences aux examens

Toute absence à une épreuve finale d'une session entraîne la note 00/20 à cette épreuve. En cas d'absence à la première session, l'étudiant ne dispose que de la session de rattrapage pour valider son UE. En cas d'absence à la session de rattrapage, l'UE n'est pas validée, et l'étudiant redouble obligatoirement.

## Possibilité de faire un stage libre

Un étudiant peut effectuer, après avoir déposé à la scolarité une lettre de motivation qui sera soumise au Doyen, et sous la responsabilité d'un enseignant chercheur de la faculté, un stage libre qui constituera un supplément de formation comptant pour 3 ECTS, avec une durée minimale d'un mois.

## Engagement étudiant (Enseignant référent : Patrick Deschamps)

Un étudiant réalisant une activité en lien ou non avec son cursus universitaire à l'Université de Paris (vie associative, action caritative, tutorat, engagement citoyen...) pourra faire valoir cet engagement civique à hauteur maximale de 6 ECTS selon les modalités de l'université de Paris.

## Dispositions applicables dans les salles d'examen

- Les candidats sont convoqués par voie d'affichage un quart d'heure avant le début de l'épreuve.
- L'accès aux salles d'examen est autorisé pendant la première heure d'épreuve.
- Les candidats ne sont pas autorisés à quitter la salle avant la fin de la première heure d'épreuve.
- Tout candidat doit remettre une copie, même blanche.
- Les candidats ne doivent avoir à leur disposition aucun document en dehors de ceux autorisés pour l'épreuve.
- Tous les téléphones portables ou appareils numériques connectables doivent se trouver en position éteinte et hors de portée des candidats.
- En cas de non-respect de cette règle, il y a présomption de fraude. Le document ou l'objet en cause est saisi et mention de l'incident est faite au procès verbal en vue des suites disciplinaires qui lui seront données (articles R. 712-9 et suivants du Code de l'éducation).

## Session de remplacement

- Une session de remplacement peut être organisée à l'intention des étudiants empêchés de se présenter à tout ou partie d'épreuves pour cas de force majeure.
- Pour participer à cette session, les étudiants doivent présenter dans un délai maximum de trois jours ouvrables après la dernière épreuve de la session concernée, une demande écrite dûment justifiée au service de la scolarité. L'autorisation de participer à la session de remplacement et les modalités de l'épreuve sont prises par le doyen ou son représentant après consultation du président du jury et du responsable du service de la scolarité.

## Stage hospitalier (6 mois temps plein du 1<sup>er</sup> mars au 27 août) et enseignement d'éducation thérapeutique

Le choix de l'hôpital d'affectation s'effectue comme suit : pour chaque POP, un classement des étudiants est établi sur la base des notes de la première session aux UE de tronc commun des semestres 1 et 2 et des UE de POP de l'année DFASP1 (soit 48 ECTS). Les étudiants reçus à ces 48 ECTS à l'issue de la première session (moyenne supérieure ou égale à 10, sans note éliminatoire) constituent un premier groupe d'étudiants qui choisiront en premier selon leur rang de classement. Les étudiants non reçus aux 48 ECTS constituent un deuxième groupe d'étudiants qui choisiront en second lieu, selon leur rang dans le classement initialement établi. Seuls les étudiants ayant validé leur année peuvent participer au choix.

Les étudiants ayant suivi avec succès l'UELC « Santé et défense » bénéficient d'un accès prioritaire aux stages dans les hôpitaux d'instruction des armées.

La validation des fonctions hospitalières se fait par une notation du responsable de l'encadrement des étudiants de 5AHU au sein de la structure (Chef de service de la PUI) intégrant les propositions des chargés d'encadrement et chefs de service où ont été exercées les fonctions.

Le jury est présidé par le coordonnateur de la 5e année AHU. Il se compose de pharmaciens et biologistes des hôpitaux et de praticiens hospitaliers désignés professeurs associés chargés d'enseignement pharmaceutique hospitalier au sens de l'arrêté du 13 juin 1995.

A l'issue de la session de rattrapage de septembre, le jury de délibération de DFASP2 prononce la validation (ou non) de l'année universitaire, au vu des résultats de l'étudiant aux UE et sous réserve de la validation du stage hospitalo-universitaire.

Il est rappelé qu'il n'existe pas de compensation entre les notes d'UE et la note de stage.

La validation des fonctions hospitalières se fait par une notation du responsable de l'encadrement des étudiants de 5AHU au sein de la structure (Chef de service de la PUI ou d'un service de Biologie Médicale) intégrant les propositions des chargés d'encadrement et chefs de service où ont été exercées les fonctions.

Le jury est présidé par le coordonnateur de la 5<sup>e</sup> année AHU. Il se compose de pharmaciens et biologistes des hôpitaux et de praticiens hospitaliers désignés professeurs associés chargés d'enseignement pharmaceutique hospitalier au sens de l'arrêté du 13 juin 1995.

A l'issue de la session de rattrapage, le jury de délibération de DFASP2 prononce la validation (ou non) de l'année universitaire, au vu des résultats de l'étudiant aux UE et sous réserve de la validation du stage hospitalo-universitaire. L'étudiant, ainsi admis de façon conditionnelle, est autorisé à suivre les enseignements de la 6<sup>e</sup> année des études de Pharmacie, qui débutent au cours du mois de septembre. Il réalisera son inscription universitaire auprès du service de la scolarité lorsque la validation du stage aura été prononcée.

Il est rappelé qu'il n'existe pas de compensation entre les notes d'UE et la note de stage.

La validation du stage hospitalo-universitaire est réalisée par le responsable, le Pr N. Kapel, après le retour des carnets de validation remplis par les responsables de stage hospitaliers. Le stage est sanctionné par une note globale tenant compte des appréciations des différents stages effectués par l'étudiant en milieu hospitalier :

- une note supérieure ou égale à 10/20 valide le stage hospitalier, et donc l'année DFASP2, si le jury a préalablement validé les épreuves théoriques en première session ou en session de rattrapage,
- une note supérieure ou égale à 8/20 et inférieure à 10/20 conduit à l'examen du dossier par le jury présidé par le coordonnateur de la 5<sup>e</sup> année AHU et composé de pharmaciens et biologistes des hôpitaux et de praticiens hospitaliers désignés professeurs associés chargés d'enseignement pharmaceutique hospitalier au sens de l'arrêté du 13 juin 1995. En cas de maintien de la note, et sous réserve d'avoir validé l'ensemble des épreuves théoriques, l'étudiant pourra être autorisé, sous réserve de l'accord du Doyen pour l'obtention d'une dérogation exceptionnelle d'inscription, à poursuivre la 6<sup>e</sup> année des études de pharmacie. Il sera contraint de réaliser un complément de stage hospitalier, selon une durée définie par le COMOR, à la fin de la 6<sup>e</sup> année. La validation de ce stage complémentaire est indispensable pour la soutenance de la thèse d'exercice,
- une note inférieure à 8/20 entraîne automatiquement le redoublement de l'étudiant.

L'enseignement d'éducation thérapeutique associé au stage est obligatoire sanctionné par un contrôle continu, dont la note n'est pas compensable avec celle du stage hospitalo-universitaire.

## DESCRIPTION DES UE

### UE TC2 : Prise de Fonctions Hospitalières (PFH)

Responsable de l'UE : P. Tilleul

[patrick.tilleul@u-paris.fr](mailto:patrick.tilleul@u-paris.fr)

#### ■ Volume horaire

- CM : 24 h (12 modules de 2h)

#### ■ Équipe pédagogique

- D. Borderie, O. Bourdon, F. Charbonnier, E. Filipon, J.F. Meritet, M. Paul, C. Rousseau, A. Thomas, P. Tilleul.

#### ■ Objectifs pédagogiques

- Présenter l'organisation hospitalière et notamment la place de la PUI (pharmacie à usage intérieur) et des laboratoires de biologie dans la prise en charge thérapeutique et biologique du patient.
- Au-delà de la description des structures et des organisations :
  - Décrire des activités pharmaceutiques hospitalières susceptibles d'être confiées aux étudiants en pharmacie, notamment en unités de soins
  - Décrire les compétences à acquérir par rapport à ces activités, au sein des établissements de santé

#### ■ Modalités d'organisation

- Un cours magistral d'introduction à l'UE ; ce cours est précédé par un cours magistral décrivant :
  - L'organisation du service sanitaire
  - Comment préparer et soutenir sa thèse en pharmacie ?
- 11 modules d'e-learning

#### ■ Programme

- Module 1 : Introduction UE – parcours patient + Cours : Préparation de la thèse d'exercice
- Module 2 : Hôpital, systèmes de santé, achat
- Module 3 : Analyse biologique
- Module 4 : Microbiologie à l'hôpital
- Module 5 : Assurance qualité et biologie
- Module 6 : Prise en charge médicamenteuse du patient
- Module 7 : Préparations hospitalières et chimiothérapies
- Module 8 : Conciliation médicamenteuse
- Module 9 : Dispositifs médicaux stériles
- Module 10 : Maîtrise des dépenses des produits de santé
- Module 11 : Recherche clinique et pharmacie hospitalière
- Module 12 : Iatrogénie médicamenteuse

### Evaluation et validation

Examen de type QCM (45 minutes) sur les 12 modules

Première session dans le courant du premier mois de stage hospitalier ; session de rattrapage en juin.

## Semestre 1

### UE H3 : Préparation à l'internat (3) (12 ECTS)

**Responsables de l'UE : D. Borderie, C. Rousseau**

(didier.borderie@parisdescartes.fr, clotilde.rousseau@parisdescartes.fr)

#### Volume horaire

ED : 56 x 1 h 30

#### Équipe pédagogique

**Responsables des EDs :** D. Borderie, C. Rousseau

#### Objectifs pédagogiques de l'UE

- L'UE « Préparation à l'internat 3 » constitue la troisième et dernière partie d'un ensemble de trois UE dont l'objectif est d'accompagner et de préparer les étudiants qui se destinent à présenter le concours de l'internat en fin de 1<sup>er</sup> semestre de 5<sup>e</sup> année.
- Cette UE reprend les différentes disciplines du concours, incluant les Sciences du Médicament et les Sciences Biologiques, et les introduit dans des QCM, des exercices et des cas cliniques revus avec les enseignants.

#### Programme

Le programme est construit sur la base du programme du concours de l'internat, et vise à se placer au plus prêt des conditions effectives du concours.

- **Correction du Concours blanc** (2ED)
- **Exercices d'application et ED de synthèse** (30 ED)
  - ED-Exercices
    - chimie analytique
    - statistiques
    - biochimie
    - radioactivité
    - pharm.cinétique
  - ED de synthèse (2 h)
    - biochimie
    - microbiologie
    - thérapeutique
    - toxicologie
    - immunologie
    - parasitologie
    - hématologie
- **Entraînement en ligne au concours et Journées interactives** (24 ED) :
 

Les étudiants travaillent individuellement sur des questions de concours d'internat mises en ligne par les enseignants

  - QCM et valeurs biologiques : base 20 QCMs par discipline (avec correction)
  - 10 Exercices en ligne pour chaque discipline concernée (Biostatistiques, Chimie analytique, Radioactivité, Pharmacocinétique, Enzymologie) avec correction

- 5 Dossiers Clinico-Biologico-thérapeutiques pour chaque discipline concernée (Biochimie ; Immunologie ; Microbiologie ; Hématologie ; Parasito/Mycologie ), certains conjointement avec la Pharmacie Clinique, la Physiologie et la Pharmacologie, avec correction.

- 6 journées interactives (24 ED d'enseignement présentiel) sont organisées pour reprendre et valider avec les étudiants leur travail individuel :

10h00-13h00 Correction d'exercices / 14h00-17h30 Correction de cas cliniques

Journée 1 : Radioactivité/Cancérologie/Immunologie

Journée 2 : Chimie Analytique/Biochimie

Journée 3 : Biostatistiques/Bactériologie/Virologie

Journée 4 : Pharmacocinétique/ Neurologie/Physiologie/Pharmacologie

Journée 5 : Enzymologie/Cardiologie /Biochimie

Journée 6 :Exercices / Hématologie

**Validation de l'UE :** Etre reçu sur liste principale ou complémentaire au concours de l'internat ou avoir eu au moins 10/20 de moyenne générale au concours de l'internat.  
Examen de rattrapage : oral.

## **Semestre 2**

### **UE H4 : Projet personnel de recherche (6 ECTS)**

**Responsables de l'UE : D. Borderie,** (didier.borderie@parisdescartes.fr)

#### **Volume horaire**

Stage

#### **Équipe pédagogique**

D. Borderie

#### **Objectifs pédagogiques de l'UE**

L'UE « H4 projet personnel de recherche » a pour objectif de permettre aux étudiants de réaliser un projet de recherche dans tous les domaines de la biologie au médicament et peut concerner la recherche fondamentale, la recherche appliquée hospitalière ou la recherche clinique. Le projet sera développé dans un service hospitalier médico-technique ou clinique.

**Validation de l'UE :** Soutenance orale du projet de recherche

### **UELC-PHBMR 2 : Applications de la Spectrométrie de Masse en Biologie Médicale (6 ECTS)**

**Responsable de l'UE : E. Bourgogne**  
(emmanuel.bourgogne@parisdescartes.fr)

#### **Volume horaire**

ED : 24 h.

#### **Objectifs pédagogiques de l'UE**

La spectrométrie de masse est devenue en quelques années un outil incontournable en Biologie Médicale et les récents développements dans le domaine du couplage de la spectrométrie de masse aux techniques séparatives (chromatographie liquide/gazeuse) ainsi que les progrès dans celui du traitement des données en font un outil indispensable pour la recherche et le diagnostic biomédical. Le but de cet enseignement est d'illustrer les différents domaines d'application de la Spectrométrie de Masse dans les différentes disciplines de biologie médicale (biochimie, pharmacologie, toxicologie, bactériologie).

#### **Programme**

Après un rappel des bases de cette instrumentation, de l'importance du préanalytique, différents intervenants aborderont, entre autres, les disciplines et thèmes suivants :

1 – Biochimie (par exemple : Vitamine D/Maladies Héréditaires du Métabolisme,...)



- 2 – Pharmacologie (par exemple : immunosuppresseurs, cardiotropes, antirétroviraux,...)
- 3 - Toxicologie (par exemple : toxicomanie, intoxication professionnelle, médicolégal,....)
- 4 – Hormonologie (par exemple : Stéroïdes, Estrogènes,...)
- 5 – Bactériologie
- 6 – Protéomique et biologie clinique

Au terme de cet enseignement l'étudiant aura acquis des connaissances disciplinaires, analytiques et transversales qui lui faciliteront son insertion dans les différents stages hospitaliers qu'il réalisera au cours de son internat.

#### **Modalités de contrôle des connaissances**

Contrôle continu : 100%.

### **UELC-PHBMR 3 : Agents anti-infectieux (6 ECTS)**

**Responsable de l'UE : C. Rousseau**  
(clotilde.rousseau@parisdescartes.fr)

#### **Volume horaire**

ED : 24 h.

#### **Objectifs pédagogiques**

Le but de cet enseignement est de préparer les futurs internes à l'orientation et à la maîtrise de la prescription des agents anti-infectieux antibactériens et antiviraux.

L'enseignement, assuré en partenariat entre enseignants de microbiologie et pharmacie clinique, abordera les aspects méthodologiques et thérapeutiques.

Les thèmes développés seront les suivants :

- 1 – Méthodes d'évaluation de l'activité des agents antibactériens et antiviraux
- 2 – Génotypes et phénotypes de résistance aux agents antibactériens et antiviraux
- 3 – Pharmacocinétique des agents antibactériens et antiviraux
- 4 – Rôle du microbiologiste et du pharmacien dans l'orientation et le suivi d'un traitement anti-infectieux

#### **Modalités de contrôle des connaissances**

Contrôle continu : 100%.

### **UELC-PHBMR 4 : Evolutions et explorations physiopathologiques liées à l'âge (6 ECTS)**

**Responsable de l'UE : V. Nivet-Antoine**  
(valerie.nivet-antoine@parisdescartes.fr)

#### **Volume horaire**

ED : 24h et travail personnel

#### **Equipe pédagogique**

Jean Guibourdenche, Marylise Hébert-Schuster, Valérie Nivet-Antoine, Charles-Henry Cottart, Teddy Leguillier Stéphanie Baron, Magalie Ladouceur....Hospitalo-universitaires pharmaciens ou médecins et hospitaliers de l'AP-HP.

#### **Objectifs pédagogiques**

L'objectif de cet enseignement sera d'appliquer les connaissances de physiologie acquises au cours de leur cursus aux différentes situations physiologiques et pathologiques liées à l'âge des grandes fonctions (situations rarement abordées en enseignement mais qu'ils vont rencontrer au cours de leurs stages d'internat).

Ces enseignements vont concerner les organes et fonctions comme le cœur, le rein, les glandes endocrines, l'os et le muscle, le système digestif, le cerveau et le poumon...

Cet enseignement s'inscrit dans un contexte innovant de pédagogie inversée et ne peut accueillir plus de 15 étudiants par session

#### **Modalités de contrôle des connaissances**

Contrôle continu : 100%.

## UELC PHBMR 5 : New Trends in Pharmaceutical Sciences (6 ECTS)

**Responsables : V. Dias**  
(valerie.dias@parisdescartes.fr)

### **Volume horaire**

ED : 10-14h (5 à 7 séances séances de 2h) - Travail personnel : 25 h environ + travail avec les professeurs en amont

### **Équipe pédagogique**

V. Dias, S.Fox, A. Gairard-Bernard, N. Leulliot, M. Blaud, A. Merckx, Jérôme Clain, Didier Borderie, Sophie Gil, Valérie Nivet-Antoine, V. Berthat, M. Vidal, Anne Judith Waligora

### **Objectifs pédagogiques**

Associer la formation en anglais au contenu pédagogique (communication scientifique en anglais)

Fonder l'enseignement sur une démarche active de l'étudiant et d'accompagnement de l'enseignant en amont.

### **Programme**

L'enseignement porte sur l'analyse critique de 5 (selon le nombre de séances défini) « paires d'articles scientifiques (un article de recherche et un article de revue) sur un sujet en relation avec les sciences pharmaceutiques et biologiques. Un groupe de 3-4 étudiants choisit une des 'paires d'articles' et aura à préparer un exposé présentant en anglais cet article devant l'ensemble des étudiants de l'UE et des enseignants participants, au cours d'une séance de 2 h.

Il y a ainsi 5-7 séances de 2 h qui permettent à chaque étudiant de présenter les articles (30-45mn par groupe), de répondre aux questions pendant 30 minutes et d'obtenir une note (12 pts)

La participation de l'ensemble des étudiants du groupe à chaque séance (questions posées) est également prise en compte dans l'évaluation globale de l'UE (8 points).

Note: Cette UELC a une capacité d'accueil limitée à 25 étudiants maximum (si 5 séances) (lettre de motivation en français requise, à envoyer à valerie.dias@parisdescartes.fr)

Une réunion d'information en français est organisée environ 4 semaines avant le début des enseignements: présence obligatoire et indispensable pour tous les étudiants retenus afin de valider l'inscription à cette UELC, prendre contact avec les enseignants de la discipline choisie et de se répartir dans les différents groupes de travail.

### **Modalités de contrôle des connaissances (MCC)**

100% contrôle continu (pas de rattrapage)

## UELC-PHBMR 6 : Biochimie et médecine moléculaire (6 ECTS)

**Responsable de l'UE : B. Hainque**  
(bernard.hainque@parisdescartes.fr)

### **Volume horaire :**

ED : 24h et travail personnel.

### **Equipe pédagogique :**

Pr Jean-Louis Beaudeau, Pr Dominique Bonnefont-Rousselot, Pr Didier Borderie, Pr Sophie Gil, Pr Bernard Hainque.

### **Objectifs pédagogiques :**

L'objectif de cet enseignement est d'appliquer les connaissances de biochimie acquises au cours de leur cursus, aux différentes situations pathologiques peu abordées en enseignement de base et que les étudiants pourront rencontrer au cours de leur internat.

Ces enseignements concernent :

- Les aspects sémiologiques et physiopathologiques de certaines pathologies et de grands syndromes métaboliques relevant de l'ensemble des spécialités médicales exercées à l'hôpital (hors pathologies infectieuses, immunologiques, hématologiques...) :
- La compréhension de la place des examens complémentaires dans l'établissement du diagnostic ou du suivi thérapeutique des maladies, et plus particulièrement les perspectives de l'apport des nouveaux biomarqueurs en complémentarité / concurrence avec les autres modes d'explorations :
  - Imagerie médicale
  - Médecine nucléaire
  - Anatomie et cytologie pathologiques
  - Explorations fonctionnelles

Les enseignements permettent d'approfondir ou de faire découvrir les divers modes d'investigations biologiques et cliniques utilisés à l'hôpital et ainsi de mieux appréhender à la fois l'intérêt sémiologique des marqueurs biochimiques actuels et l'apport de nouveaux biomarqueurs à identifier / évaluer, qui pourront contribuer à la pratique d'une médecine personnalisée.

Cet enseignement est organisé sous forme de séminaires faisant appel à la pédagogie inversée et est adapté à un effectif d'une vingtaine d'étudiants par session. Les séminaires portent sur différents thèmes définis et encadrés par l'équipe enseignante.

**Modalités de contrôle des connaissances :**

Contrôle continu : 100%.

**UELC-PHBMR 7 : Sémiologie clinique, radiologique et biologique : des principes aux cas cliniques (6 ECTS)**

**Responsables de l'UE : F. Campeotto ; B. Hainque**

([florence.campeotto@aphp.fr](mailto:florence.campeotto@aphp.fr) ; [bernard.hainque@parisdescartes.fr](mailto:bernard.hainque@parisdescartes.fr))

**Volume horaire :**

Cours et ED : 40h et travail personnel.

**Equipe pédagogique :**

Pr Florence Campeotto ; Pr Bernard Hainque ; intervenants extérieurs

**Objectifs pédagogiques :**

L'objectif de cet enseignement est de faire découvrir aux étudiants en Pharmacie les grands principes de la sémiologie médicale afin de les préparer à se comporter comme des acteurs dans un système de santé qui évolue considérablement. Il s'appuie et complète l'enseignement de base de sémiologie du cursus pharmaceutique en présentant la démarche pratique du clinicien au travers de cas cliniques portant sur les principales pathologies prises en charge dans l'ensemble des spécialités médicales.

Cet enseignement est organisé d'une part sous forme de cours introductifs présentant les principes de la sémiologie médicale et d'autre part sous forme de séminaires faisant appel à la pédagogie inversée au cours desquels les étudiants présenteront des cas cliniques (~ 30 minutes) en faisant les rappels physiopathologiques appropriés. Les séminaires portent sur différents thèmes définis et encadrés par l'équipe enseignante. Chaque cas clinique sera présenté par un binôme et chaque binôme aura deux cas cliniques à présenter lors de séances différentes, de façon à progresser dans sa prestation en prenant en compte les observations de l'équipe enseignante.

**Modalités de contrôle des connaissances :**

Contrôle continu : 100%.

Le contrôle continu inclut la présentation de deux cas cliniques et la participation aux enseignements qui est obligatoire.

Une session de rattrapage (sous la forme d'un oral) sera organisée en cas d'insuffisances concernant les présentations et l'assiduité.

### Orientation des étudiants dans les enseignements à effectifs limités

*(UELC/UMR, Parcours d'Orientation Professionnelle, Spécialisation industrielle)*

Les études de pharmacie constituent un enseignement de formation initiale professionnalisante conférant le diplôme unique et titre de Docteur en Pharmacie. La réforme des études pharmaceutiques (2011 pour le DFGSP, 2013 pour le DFASP et le 3<sup>e</sup> cycle court) a introduit la possibilité de diversifier l'enseignement dès le niveau DFGSP afin de préparer au mieux l'acquisition de connaissances et de compétences de l'étudiant pour son exercice professionnel futur.

Ainsi, des unités d'enseignement librement choisies (UELC) ont été mises en place à la faculté de Pharmacie de Paris dès le DFGSP3, à hauteur de 20% de la formation annuelle totale jusqu'en fin de DFASP1, ainsi qu'au deuxième semestre de DFASP2. Ces enseignements (UELC ou UMR) permettent une formation spécialisée précoce souvent préfiguratrice de l'orientation de l'étudiant dans un parcours d'orientation professionnelle (POP) spécifique (*POP Officine, POP Pharmacie Hospitalière, Biologie Médicale, Recherche – PHBMR, et POP Industrie & Recherche - I&R*). De plus, au sein du POP I&R, des spécialisations sont proposées à l'étudiant, afin d'affiner sa formation universitaire au regard du secteur professionnel qu'il souhaite intégrer dans le vaste domaine de l'industrie du médicament, du dispositif médical ou de la chimie en santé humaine ou animale.

Au même titre que toutes les UFR de Pharmacie françaises, la faculté de Pharmacie de Paris est garante de la formation universitaire des étudiants qu'elle accueille et forme. L'effectif de chaque promotion d'étudiants (environ 300 étudiants), l'excellence de la formation que l'établissement veut dispenser et la prise en compte des débouchés professionnels dans le domaine d'activité (*notamment par les informations recueillies auprès de la Profession et de l'Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé - ONDPS*) imposent la mise en place d'éléments de régulation des flux d'étudiants dans les différents parcours proposés.

Le présent document a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles une orientation active des étudiants est organisée, tenant compte des impératifs cités ci-dessus, des aptitudes de l'étudiant à mener à bien sa formation, et des capacités d'accueil des parcours de formation proposés. Ces dispositions respectent totalement les textes réglementaires en vigueur, et ne font qu'en constituer une adaptation aux contraintes organisationnelles et logistiques internes à la faculté, telles qu'autorisées par l'article 6 (« *L'organisation des enseignements est définie par les instances de l'université, après avis du conseil de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques* ») du texte régissant le DFGSP et le DFASP (arrêté du 8 avril 2013).

#### Effectifs d'étudiants dans les UELC

Les UELC constituent des éléments optionnels pédagogiques de formation spécifique, conférant chacune 6 ECTS indispensables à la validation d'un semestre d'année DFGSP3, DFASP1 ou DFASP2. De par le thème pédagogique et les modalités d'enseignement (méthode pédagogique, démonstrations, visites de sites...), une limitation de l'effectif d'étudiants suivant l'UELC peut être mise en place. Elle est annoncée dans le livret d'information à destination des étudiants, de même que les modalités d'affectation des étudiants. Sauf indication contraire, le vœu de l'étudiant de suivre une UELC à effectif limité est complété par une lettre de motivation et/ou les éléments de son dossier universitaire justifiant un niveau suffisant ou un intérêt particulier pour la (les) discipline(s) enseignée(s) dans l'UELC.

#### Effectifs d'étudiants dans les UMR

Les UMR constituent des UE de Parcours d'Initiation à la Recherche (PIR) fournissant à l'étudiant un niveau de connaissances susceptible de lui permettre de postuler à un Master 2 (Recherche ou Professionnel). Dans la majorité des cas, les UMR sont communes aux études de santé, donc dispensées pour les étudiants de médecine, pharmacie et/ou odontologie. Une limitation de l'effectif

des étudiants de pharmacie est souvent mise en place, afin de respecter un effectif final d'étudiants compatible avec les capacités d'enseignement définies par le responsable du PIR ou de l'UMR. Les règles d'inscription pédagogiques sont établies par les responsables des PIR, qui sont en pratique issus des ex-M1 Santé et en ont conservé les modalités d'inscription. Les UMR de PIR n'étant souvent pas gérées par la faculté de pharmacie (mais par celle de médecine ou d'odontologie), les étudiants sont amenés à se renseigner sur les conditions d'accès, en particulier par les informations accessibles sur l'intranet de l'université et par contact avec le responsable correspondant. Des informations sont également données, notamment lors des réunions de rentrée des années DFGSP2, DFGSP3 et DFASP1, et lors de la réunion d'information sur les différents parcours de recherche proposés aux étudiants.

### UMR de DFASP2

Parcours	Intitulé de l'UMR (nb d'ECTS)	Année	Semestre
1- Chimie	UMR 3 : Grandes réactions en chimie du principe actif (6)	DFASP2	2
8- Santé publique	UE 5 : Epidémiologie quantitative (6)	DFASP2	2

### Entrée dans les POP

Les POP sont des parcours d'enseignement adaptés à l'un des exercices futurs du pharmacien : l'exercice en officine (POP Officine), en industrie (POP I&R), en milieu hospitalier ou en biologie médicale (POP PHBMR). L'orientation dans l'un des POP n'obère en rien l'acquisition du diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie auquel l'étudiant aspire par les études de Pharmacie.

Pour les trois POP, l'acquisition d'un socle unique de connaissances scientifiques, médicales et pharmaceutiques est validée par le DFGSP. Néanmoins, dès le DFGSP3, des enseignements obligatoires à option (UELC/UMR, cf. supra) permettent à l'étudiant de préfigurer son cursus universitaire de DFASP qui, lui, constituera l'engagement dans un POP. Il est donc important de réfléchir dès le début du DFGSP3 à la future orientation en POP, afin de suivre des enseignements préparant au mieux les POP (*par exemple, approfondissement des connaissances en biologie afin de préparer l'internat de pharmacie pour le POP PHBMR, engagement dans un PIR afin d'acquérir le niveau M1 pour le POP I&R, UELC « Qualité de l'acte pharmaceutique : préparation à l'officine et à l'hôpital » pour le POP Officine*). Conformément au texte régissant le DFGSP et le DFASP, le choix des UELC (et par extension des UMR valant UELC) est laissé à l'étudiant, sous réserve d'une part de la faisabilité organisationnelle mise en place par la faculté (en particulier des contraintes d'effectifs), et d'autre part de la cohérence du parcours de formation (cf. supra).

L'orientation de l'étudiant dans l'un des POP se fait au cours du premier semestre de DFASP1. L'étudiant est amené à exprimer un vœu d'affectation dans un POP. Cette démarche est réalisée de façon dématérialisée sur l'Espace Numérique de Travail (ENT). Elle peut être accompagnée de la fourniture d'un dossier complémentaire sous forme de documents papier si besoin.

Compte tenu de l'effectif de la promotion d'étudiants à la faculté et de la prévision d'intégration des néo-diplômés sur le marché professionnel en fonction de la formation universitaire dispensée, des dispositions sont prises pour permettre :

- pour l'étudiant, d'accéder au mieux à l'orientation à laquelle il aspire, en tenant compte des capacités réelles à mener à bien le POP,
- pour la faculté, de dispenser un enseignement de haute qualité en tenant compte de contraintes d'enseignement dont elle est garante sans pour autant qu'elle en ait la maîtrise totale (par exemple la disponibilité de sites de stages...).

Ainsi, les dispositions suivantes sont mises en place afin d'intégrer l'un des trois POP :

- POP PHBMR : nécessité de suivre l'UELC H1A au premier semestre de DFASP1, avec une incitation forte à ne pas rester dans le POP PHBMR si les résultats obtenus à cette UELC sont insuffisants (note inférieure à 10/20). L'engagement dans un PIR dès le DFGSP3 est un atout supplémentaire pour l'étudiant,
- POP Officine : nécessité de concevoir et réaliser un plan organisé de suivi des UELC/UMR afin d'acquérir des connaissances/compétences en lien avec l'exercice officinal futur envisagé par l'étudiant,
- POP I&R : nécessité d'être engagé dans un PIR ou un M1 (recommandation forte à le démarrer dès

le DFGSP3), et projet professionnel dans un objectif de spécialisation au sein du POP I&R.

Pour appliquer ces dispositions, les modalités d'expression des vœux de l'étudiant associé, en complément de la liste hiérarchisée des POP auxquels il aspire par priorité :

- pour le POP PHBMR : la vérification administrative que l'étudiant s'est inscrit à l'UELC H1A au premier semestre de DFASP1,
  - pour le POP Officine : la déclaration en premier vœu de la volonté d'accéder au POP Officine. Pour les étudiants rejoignant le POP Officine soit car ils n'ont pas pu accéder à un POP émis en premier ou deuxième vœu, soit par réorientation tardive, il est demandé de construire un véritable projet professionnel, qui permet à l'étudiant de préparer au mieux son acquisition de connaissances/compétences lors du POP Officine, Ces étudiants seront reçus par le responsable du POP pour validation de leur projet officinal.
  - pour le POP I&R : la fourniture par l'étudiant d'un dossier incluant les relevés de notes depuis la PACES, un CV, une lettre de motivation décrivant l'exercice professionnel projeté et le cursus universitaire envisagé pour y arriver.
- Sont notamment pris en compte :
- la qualité du dossier universitaire,
  - l'engagement dans un PIR ou M1 compatible avec l'entrée en M2 dans une des spécialisations du POP,
  - le projet professionnel,
  - les stages.

Les dossiers sont examinés par les responsables des POP.

Le vœu de l'étudiant est soumis à l'examen du jury d'orientation professionnelle désigné par le Doyen de l'UFR de Pharmacie et composé des responsables pédagogiques des 3 POP proposés (ou leur représentant), de l'assesseur en charge de la pédagogie (ou son représentant) et a minima d'un pharmacien en exercice. Le responsable de l'ENT, utilisé pour l'expression des vœux de POP (ou son représentant) et le responsable de la scolarité (ou son représentant) sont présents à titre consultatif. En cas de besoin, le jury pourra inviter, à titre consultatif, des personnels enseignants-chercheurs ou administratifs.

Ce jury reçoit les vœux des étudiants pour les différents POP. Il examine le vœu émis par chaque étudiant en s'appuyant sur ses motivations, son portfolio et/ou CV. Lorsque le jury valide le vœu émis par l'étudiant, ce dernier intègre le parcours de formation choisi. Si le jury l'estime nécessaire, il auditionne l'étudiant sur ses motivations et son projet d'orientation professionnelle (convocation par mail à l'adresse électronique universitaire de l'étudiant). A l'issue de cet entretien, le jury peut, le cas échéant, assortir la décision de poursuite d'études dans le parcours de formation choisi par l'étudiant de recommandations pédagogiques. Un procès-verbal de la tenue de ce jury est établi. La liste d'étudiants avec les vœux retenus est transmise au service de la scolarité pour publication à l'intention des étudiants.

A la fin du second semestre de DFASP1, le jury procède à un dernier examen du projet d'orientation professionnelle et du parcours de formation de l'étudiant dans les cas suivants :

- les étudiants dont la poursuite d'études est assortie de recommandations afin de vérifier leur prise en compte ;
- les étudiants qui souhaitent se réorienter à la fin du deuxième semestre ;
- en cas de désaccord entre persistant entre le jury et l'étudiant suite de la procédure d'audition.

A l'issue de ce dernier examen, le jury statue définitivement sur le vœu de parcours de formation de l'étudiant. Pour s'inscrire au troisième semestre du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques et poursuivre dans le parcours de formation choisi, l'étudiant doit avoir :

- validé les semestres un et deux ;
- obtenu la validation par le jury d'orientation professionnelle du vœu de parcours de formation choisi.

La non-validation du vœu de parcours de formation de l'étudiant par le jury conduit à une réinscription de l'étudiant en première année du deuxième cycle de la formation. La réinscription de l'étudiant en première année du deuxième cycle fait l'objet d'une convention pédagogique adaptée à chaque étudiant signée par l'étudiant et le directeur de l'Unité de Formation et de Recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

## Inscription en spécialisation au sein du POP Industrie & recherche

Au deuxième semestre de DFASP1, l'étudiant pose sa candidature dans deux spécialisations avec un ordre de préférence et se présente aux deux entretiens avec les responsables de spécialisations auxquelles il postule. A l'issue de ces premiers entretiens, une commission composée du responsable du POP I&R et des responsables de spécialisation ou de leurs représentants, examine tous les dossiers des étudiants qui ont eu deux avis défavorables et auditionne les étudiants.

Sont notamment pris en compte :

- le dossier universitaire incluant les résultats au POP IR en DFASP1,
- l'adéquation du parcours avec la spécialisation (UMR et/ou UELC validées, stages),
- la lettre de motivation,
- le projet professionnel.

L'admission dans une spécialisation conditionne l'année DFASP2 et la 6<sup>e</sup> année des études pharmaceutiques, dont les enseignements théoriques et pratiques sont en relation directe avec la spécialisation. Durant la 6<sup>ème</sup> année I&R, l'étudiant suit un M2 pour lequel un dossier de demande d'équivalence doit être constitué. La cohérence (et donc l'acceptation) du Master 2 que souhaite suivre l'étudiant en équivalence de 6<sup>e</sup> année des études de pharmacie est vérifiée *a priori* par le responsable de la spécialisation et le responsable du POP I&R, et dans tous les cas avant le début des enseignements du M2. L'autorisation d'équivalence entre le M2 auquel postule l'étudiant et la 6<sup>e</sup> année des études de pharmacie est validée formellement par décision du doyen de la faculté. Dans le cas contraire, l'équivalence est réputée être refusée.

*NB : Les étudiants ne procédant pas à l'expression de leurs vœux d'affectation en POP via l'ENT, ou la réalisant au-delà de la date limite fixée et diffusée aux étudiants, n'ont pas d'affectation en POP et redoublent le DFASP1.*

**Durant la 6<sup>ème</sup> année I&R**, l'étudiant suit un M2 pour lequel un dossier de demande d'équivalence doit être constitué. La cohérence (et donc l'acceptation) du Master 2 que souhaite suivre l'étudiant en équivalence de 6<sup>e</sup> année des études de pharmacie est vérifiée *a priori* par le responsable de la spécialisation et le responsable du POP I&R, et dans tous les cas avant le début des enseignements du M2. L'autorisation d'équivalence entre le M2 auquel postule l'étudiant et la 6<sup>e</sup> année des études de pharmacie est validée formellement par décision du doyen de la faculté. Dans le cas contraire, l'équivalence est réputée être refusée.

### Modalités de passerelle entre parcours d'orientation professionnelle dans les études de pharmacie

<u>INDUSTRIE</u>	→ OFFICINE	→ PHBMR
En début de S2 de DFASP1	Candidature identique au 1 <sup>er</sup> semestre	Redoublement obligatoire du DFASP1 pour suivre l'UELC H1 du semestre 1 <b>Alternative :</b> poursuivre le POP Industrie et Recherche et passer le concours de l'Internat en candidat libre.
- En début de S1 de DFASP2	Candidature identique au 1 <sup>er</sup> semestre de DFASP1 cours obligatoire de 3h : « L'essentiel des dialogues sur ordonnance niveau 1 » et e-learning sur interactions médicamenteuses, avec examen oral de 15 minutes avec 15 minutes de préparation ou écrit de 30 minutes.	Redoublement obligatoire du DFASP1 pour suivre l'UELC H1 du semestre 1 <b>Alternative :</b> poursuivre le POP Industrie et Recherche et passer le concours de l'Internat en candidat libre.
- En début de S2 de DFASP2	Redoublement en DFASP2 Candidature identique au 1 <sup>er</sup> semestre de DFASP1 cours obligatoire de 3h : « L'essentiel des dialogues sur ordonnance niveau 1 » et e-learning sur interactions médicamenteuses, avec examen oral de 15 minutes	Redoublement obligatoire du DFASP1 pour suivre l'UELC H1 du semestre 1 <b>Alternative :</b> poursuivre le POP Industrie et Recherche et passer le concours de l'Internat en candidat libre.



	avec 15 minutes de préparation ou écrit de 30 minutes.	
<b>En fin de DFASP2</b>	<b>Redoublement en DFASP2</b> <b>Candidature identique au 1<sup>er</sup> semestre de DFASP1</b> <b>cours obligatoire de 3h :</b> « L'essentiel des dialogues sur ordonnance niveau 1 » et e-learning sur interactions médicamenteuses, avec examen oral de 15 minutes avec 15 minutes de préparation ou écrit de 30 minutes.	<b>Poursuivre le POP Industrie et Recherche</b> et passer le concours de l'Internat en candidat libre.
<b>PHBMR</b>	<b>→ OFFICINE</b>	<b>→ INDUSTRIE</b>
<b>En début de S2 de DFASP1 (Février)</b>	<b>Candidature identique au 1<sup>er</sup> semestre de DFASP1</b>	<b>Candidature identique au 1<sup>er</sup> semestre de DFASP1</b>
<b>En fin de S2 de DFASP1 (Juin)</b>	<b>Candidature identique au 1<sup>er</sup> semestre de DFASP1</b> <b>cours obligatoire de 3h :</b> « L'essentiel des dialogues sur ordonnance niveau 1 » et e-learning sur interactions médicamenteuses, avec examen oral ou écrit	<b>Entretien avec responsable du POP IR</b>  <b>Dépôt d'un dossier de candidature</b> sur le même format qu'en début de DFASP1 S1 + <b>dossier de candidature du Choix de spécialisation</b>  <b>Deux possibilités :</b> - <b>Redoublement du DFASP1</b> avec validation UE I1 et I2 (et UE et/ou stage de PIR) pour renforcer le dossier - <b>Passage en DFASP2 directement dans spécialisation du POP IR, stage AHU de septembre à janvier + validation la même année des UE Industrie de DFASP1 (I1, I2) et DFASP2 (IR3-6 + UELC + stage d'application)</b>
<b>En début de S2 de DFASP2 (après résultats internat)</b>	<b>Redoublement en DFASP2</b> <b>Candidature identique au 1<sup>er</sup> semestre de DFASP1</b> <b>cours obligatoire de 3h :</b> « L'essentiel des dialogues sur ordonnance niveau 1 » et e-learning sur interactions médicamenteuses, avec examen oral de 15 minutes avec 15 minutes de préparation ou écrit de 30 minutes.	<b>Entretien avec responsable du POP IR</b>  <b>Dépôt d'un dossier de candidature</b> sur le même format qu'en début de DFASP1 S1 + <b>dossier de candidature du Choix de spécialisation</b> <b>Primant :</b> - <b>Stage AHU PHBMR de mars à aout</b> - <b>Redoublement (ou triplement) du DFASP2</b> avec validation de toutes les UE du POP IR la même année (I1 à I6) + stage d'application (Septembre à janvier ou Avril à Aout) <b>Redoublant avec stage AHU PHBMR validé:</b> - <b>Validation des UE I1 à I6 + UELC du POP IR la même année + stage d'application (Avril à Aout)</b>
<b>En fin de DFASP2</b>	<b>Redoublement en DFASP2</b> <b>Candidature identique au 1<sup>er</sup> semestre de DFASP1</b> <b>cours obligatoire de 3h :</b> « L'essentiel des dialogues sur ordonnance niveau 1 » et e-learning sur interactions médicamenteuses, avec examen oral de 15 minutes avec 15 minutes de préparation ou écrit de 30 minutes.	<b>Entretien avec responsable du POP IR</b>  <b>Dépôt d'un dossier de candidature</b> sur le même format qu'en début de DFASP1 S1 + <b>dossier de candidature du Choix de spécialisation</b>  <b>Redoublement du DFASP2 du POP IR</b> avec validation <u>la même année</u> des UE du POP IR du DFASP1 + DFASP2
<b>OFFICINE</b>	<b>→ INDUSTRIE</b>	<b>→ PHBMR</b>
<b>En début de S2 de DFASP1</b>	<b>Dépôt d'un dossier de candidature</b> sur le même	<b>Redoublement obligatoire du DFASP1</b> pour suivre l'UELC H1 du semestre 1



	format qu'en début de DFASP1 S1	<b>Alternative</b> : poursuivre le POP Officine et passer le concours de l'internat en candidat libre.
<b>En début de S1 de DFASP2</b>	<p><b>Acceptation sur dossier</b> (même pré-requis que pour les étudiants de DFASP1)</p> <p>+ <b>Redoublement du DFASP1</b> avec choix du POP Industrie (et UE et/ou stage de PIR) <b>ou validation la même année</b> des UE Industrie de DFASP1 (I1, I2) et DFASP2 (IR3-6 + UELC + stage)</p> <p>+ <b>Redoublement du DFASP1</b> avec choix du POP Industrie (et UE et/ou stage de PIR)</p>	<p><b>Redoublement obligatoire du DFASP1</b> pour suivre l'UELC H1 du semestre 1</p> <p><b>Alternative</b> : poursuivre le POP Officine et passer le concours de l'internat en candidat libre.</p>
<b>En début de S2 de DFASP2</b>	<p><b>Dépôt d'un dossier de candidature</b> comme pour les DFASP1 S1, validation d'une première partie des UE DFASP2 S2 (IR3, IR4, IR6 + UELC + stage d'application)</p> <p>+ <b>Redoubler</b> pour finir UE du DFASP2 en S1 (I5) et UE du DFASP1 en S2 (I1 + I2)</p>	<p><b>Redoublement obligatoire du DFASP1</b> pour suivre l'UELC H1 du semestre 1</p> <p><b>Alternative</b> : poursuivre le POP Officine et passer le concours de l'internat en candidat libre.</p>
<b>En fin de DFASP2</b>	<b>Redoublement du DFASP2 du POP IR</b> avec validation des UE <b>la même année</b> des UE du POP IR du DFASP1 + DFASP2	<b>Poursuivre le POP Officine</b> et passer le concours de l'internat en candidat libre.